

Charte de déontologie

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

Par définition, l'intégration signifie " faire entrer dans un tout ". Pour la personne handicapée, les vacances et les loisirs constituent un moyen, un moment, un lieu particulièrement propice à cette intégration. La volonté des signataires est de faire en sorte que la personne handicapée puisse préparer et vivre ses vacances (circuler, dormir, manger, participer...) parmi les autres vacanciers.

Documents joints

- **Charte de déontologie** (PDF - 81.8 ko)

CEMEA Pays de la Loire - 15 bis allée du commandant Charcot - 44000 Nantes - 02 51 86 02 60

[Voir tous nos contacts dans la région](#)